

L'objet d'étude du projet PAP

A quelles prairies s'intéresse l'action *Prairies et aires protégées* ?

Une prairie peut être définie comme une étendue herbacée maintenue ouverte grâce à l'activité d'élevage (fauche et/ou pâturage)¹. La typologie des prairies se décline ensuite selon différents critères de classification :

- La durée de vie de la prairie (prairies temporaires, prairies permanentes).
- Sa fonction et son mode de valorisation par l'éleveur (prairies fauchées, prairies pâturées, estives, ...).
- Le contexte géographique (prairies de plaine, alpages, ...).
- Les conditions pédoclimatiques (prairies sèches calcicoles, prairies humides, ...).
- Les strates de végétation et leur densité. Par exemple, une lande (végétation basse dominée par des arbrisseaux à feuilles persistantes) ou une garrigue (végétation basse et clairsemée).

La définition employée est souvent le reflet du point de vue de l'acteur qui s'intéresse à la prairie (éleveur, agronome, écologue, ...)². Cette multiplicité de prismes pour qualifier une prairie implique une forte imbrication des définitions. Pour s'assurer de se référer aux mêmes objets, il a paru nécessaire de clarifier l'objet d'étude de l'action *Prairies et aires protégées* du LIFE BIODIV'FRANCE.

Tout d'abord, rappelons que le projet ne s'intéresse pas aux prairies temporaires (prairies âgées de moins de 5 ans composées d'un mélange de légumineuses et de graminées³) ni aux prairies artificielles (prairies âgées de moins de 5 ans composées uniquement de légumineuses³). Ces deux types de prairies jouent souvent un rôle majeur dans le système de production agricole (rupture du cycle des adventices des cultures ; augmentation de l'autonomie protéique ; etc.). Toutefois, certains enjeux environnementaux sont de moindre importance pour ces prairies-là, comme les aspects de biodiversité ou le stockage de carbone.

Ce sont donc les prairies permanentes (prairies âgées de plus de 5 ans qui n'entrent pas dans la rotation culturale) qui retiennent en priorité notre attention pour cette action du LIFE BIODIV'FRANCE. Toutefois, la durée de vie d'une prairie ne témoigne pas forcément de sa bonne valeur agroécologique. L'équilibre entre production et biodiversité est pourtant au cœur de l'action *Prairies et aires protégées*. Nous

¹ Huyghe, C. (2005). Chapitre 1. Dans *Prairies et cultures fourragères en France*. Entre logique de production et enjeux territoriaux (p. 5). INRA Editions.

<https://books.google.com/books?hl=fr&lr=&id=wypibrm0z70C&oi=fnd&pg=PA1&dq=huyges+prairies+2005&ots=WqMN0-nDBT&sig=woFL3YPU2itkY1q9sREJb8MRhSE>

Jager, C., L'hospitalier, M., & Parc naturel régional des Vosges du Nord. (2023). *Créer, restaurer des prairies à flore diversifiée dans le Massif vosgien et ses piémonts : Fiches pratiques et retours d'expérience*. (p.11) <https://www.parc-vosges-nord.fr/article/restauration-guide>

² Plantureux, S., Pottier, E., & Carrère, P. P. (2012). *La prairie permanente : nouveaux enjeux, nouvelles définitions ?* <https://hal.science/hal-02651709/>

³ Plaidoyer pour les prairies et l'élevage durable : Synthèse de la contribution du WWF France à l'évolution de la politique agricole commune en France. (2025). https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2025-03/Rapport%20Plaidoyer%20pour%20les%20prairies%20et%20l%27elevation%20durable%20fevrier%2025_VF.pdf

version définitive de février 2026

emploierons donc le terme de **prairies semi-naturelles**⁴ à **flore diversifiée** en priorité, afin de désigner des prairies dont la composition végétale biodiverse dépend des pratiques agricoles raisonnées⁵.

Enfin, l'action *Prairies et aires protégées* s'intéressant à tous les systèmes d'élevage herbagers, les **surfaces pastorales** (parcours, landes, alpages...) ne peuvent être mises de côté. Ces surfaces peu productives sont recouvertes par une végétation spontanée, qui peut être, aussi bien, uniquement herbacée, que composée d'arbustes ou d'arbres. Ces ressources sont valorisables seulement par le pâturage des troupeaux et ne sont pas fauchées.

Ainsi, au cœur de cette grande diversité sémantique, le projet s'intéressera particulièrement aux **prairies semi-naturelles à flore diversifiée** et aux **surfaces pastorales** comme définies plus haut.



Figure 1 : Schématisation de différentes définitions des prairies. (WWF, 2025)

⁴ Le terme *prairies semi-naturelles* rend compte du fait que la végétation prairiale est le résultat des pratiques agricoles en place. Une ancienne prairie temporaire peut être considérée comme une prairie semi naturelle. Ce terme est privilégié par rapport à celui de prairies naturelles car ce dernier met de côté l'implication de l'Homme dans l'état et la composition de la prairie.

⁵ Jérôme Millet, Le Hénaff, P.-M., & Carrere, P. (2021, 12 octobre). Ouverture du séminaire [Diapositives]. https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/2021_Seminaire_PNPrairies_Introduction.pdf